

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 11 AVRIL 2017**

Présents : M. GAZZIERO, Maire,  
MM. BALANS, BERNADET, PONCHATEAU, Mmes LAGARDE, BANOS, Adjoint,  
Mmes CHARDONNET, GAURY, PEDEBIBEN, SERVAND, ZAÏRI-AMARAL,  
MM. DULUC, MONIER, VIGNES.

Valablement représentés : M. DUSSOULIER par M. GAZZIERO,  
M. MEUNIÉ par M. BALANS,  
Mme LE LAGADEC par M. BERNADET,  
M. ARDURAT par M. MONIER.

Secrétaire de séance : M. DULUC.

Approbation et signature du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 07 mars 2017.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2016 :**

Fonctionnement :

Total Recettes	=	+ 1.186.077,37
Total Dépenses	=	- 1.003.491,37
Excédent 2016	=	+ 182.586,00

Investissement :

Total Recettes	=	+ 381.767,50
Total Dépenses	=	- 240.223,95
Excédent	=	+ 141.543,55

Le Compte Administratif 2016 est approuvé par 15 voix POUR et 3 abstentions (Mmes PEDEBIBEN, ZAÏRI-AMARAL, M. VIGNES)

**AFFECTATION DES RÉSULTATS :**

En application de l'instruction comptable et budgétaire, le Conseil délibère sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2016 et des résultats antérieurs non affectés :

Résultats de la section de fonctionnement :

Total des Recettes =	1.186.077,37
Total des Dépenses =	1.003.491,37

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2016 = + 182.586,00

Intégration du résultat de Fonctionnement de la CDC des Coteaux Macariens (suite au retrait des communes membres) : + 70.521,25

Soit un TOTAL 2016 = + 253.107,25

Calcul de l'autofinancement nécessaire :

Résultat de la section d'investissement :

Total des Recettes =	381.767,50
Total des Dépenses :	240.223,95
Excédent 2016 =	+ 141.543,55
Excédent antérieur =	+ 225.002,84

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2016 = +366.546,39

Restes à réaliser Recettes = 00,00

Restes à réaliser Dépenses = 350.400,00

EXCÉDENT GLOBAL = 16.146,39

Intégration du résultat d'Investissement de la CDC des Coteaux Macariens (suite au retrait des communes membres) : - 29.688,50

Besoin de financement : - 13.542,11

Le Conseil décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de la façon suivante :

- pour 253.107,25€ au financement des mesures d'investissement, au compte 106.8

### **TAUX D'IMPOSITION 2017 :**

Monsieur le Maire propose au Conseil une augmentation de 2% sur les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017.

Après avoir délibéré, le Conseil décide de voter les taux d'imposition suivants pour 2017 :

- TAXE D'HABITATION : 1.821.000 x 14,05 = 255.851
  - FONCIER BÂTI : 1.302.000 x 15,12 = 196.862
  - FONCIER NON BÂTI : 57.700 x 57,96 = 33.443
- PRODUIT FISCAL ATTENDU = 486.156

### **BUDGET 2017 :**

		<u>FONCTIONNEMENT</u>	
<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Charges Générales	371.500,00	Atténuation de charges	10.000,00
Charges de personnel	645.500,00	Produits des services	70.500,00
Autres charges	119.000,00	Impôts et taxes	600.300,00
Charges financières	20.000,00	Dotations	483.500,00
Charges exceptionnelles	2.000,00	Produits exceptionnels	1.000,00
Dépenses imprévues	20.900,00	Autres produits	15.800,00
Amortissements	2.200,00		
TOTAL	1.181.100,00	TOTAL	1.181.100,00

		<u>INVESTISSEMENT</u>	
<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Emprunts	62.000,00	Excédent reporté	366.546,39
Frais d'étude Bourg	60.000,00	Amortissements	2.200,00
Honoraires Architecte	10.000,00	FCTVA	20.000,00
Achat terrains	135.000,00	Taxes d'aménagement	2.000,00
Travaux bâtiments scolaires	22.000,00	Excédent Fonctionnement	253.107,25
Travaux bâtiments publics	50.400,00	FDAEC	20.000,00
Travaux mairie	30.000,00		
Travaux Imm. Rapport	8.000,00		
Travaux Voirie	164.000,00		
Elec. Rurale	40.000,00		
Achat Matériel	32.600,00		
Travaux Cimetière	5.000,00		
Travaux Réseaux	14.000,00		

Dépenses imprévues	17.311,53		
Besoin Financement Inv.	13.542,11		
TOTAL	663.853,64	TOTAL	663.853,64

Le Budget 2017 est voté à l'unanimité.

### **DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN :**

- Vente d'une maison, lieu-dit « Mouchac », 390 m<sup>2</sup>, appartenant à M. LECOEVRE, au prix de 95.000€,
  - Vente d'un bâti sur terrain, 106 bis Route de Gascogne, 2ha 8a 45ca, appartenant aux Consorts CHASSERIAUD, au prix de 350.000€,
  - Vente d'une maison, 22 Route de Gascogne, 313 m<sup>2</sup>, appartenant à M. VAYSSAC, au prix de 154.000€,
  - Vente d'une maison, Rue du Portail Rouge, 750 m<sup>2</sup>, appartenant à M. et Mme BOULANT, au prix de 176.000€,
  - Vente d'un terrain, lieu-dit « Nougueyries », 5.280 m<sup>2</sup>, appartenant à M. MENARD, au prix de 162.000€,
- La CDC du Sud Gironde a renoncé à son droit de préemption urbain sur ces biens.

### **PROJET CARREFOUR :**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la vente du terrain pour le projet Carrefour est en cours. La Mairie a reçu la déclaration d'intention d'aliéner et les demandes de renseignements d'urbanisme du Notaire.

### **PERSONNEL COMMUNAL :**

M. BALANS informe le Conseil que, suite à l'organisation de la rentrée scolaire 2016/2017, le personnel communal a effectué les heures complémentaires suivantes au mois de mars :

- Mme DUPA Isabelle = 20H00
- M. DUCOS Mickaël = 14H15

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à payer ces heures complémentaires à l'indice habituel de chaque agent.

### **PACTES TERRITORIAUX – CRÉATION DE GIRONDE RESSOURCES :**

Vu l'article L5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que :

« Le Département, des Communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique juridique ou financier »

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Gironde en date du 14 décembre 2016 ayant pour objet la création de cet établissement public administratif,

Vu les statuts de l'agence technique départementale dénommée « Gironde Ressources »,  
Compte tenu de l'intérêt pour la collectivité de l'existence d'une telle structure, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- d'approuver les statuts de l'agence technique départementale « Gironde Ressources »
- d'adhérer à « Gironde Ressources »
- d'approuver le versement d'une cotisation dont le montant sera fixé par l'assemblée générale

- de désigner le Maire ou son représentant ainsi que son suppléant pour siéger au sein de « Gironde Ressources »
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision

### **SICTOM :**

M. BERNADET donne le compte rendu de la réunion du 29/03/2017 :

- aménagement de 5 points d'apport volontaire (PAV) supplémentaires : Toulenne, Grignols, Saint-Loubert, Villandraut (2), coût = 9.768,09€
- élections des 6 nouveaux vice-présidents, soit un total de 9
- indemnités de fonctions
- mise en place du Comité Technique et du Comité d'Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT)
- approbation des Compte Administratif et Compte de Gestion 2016
- présentation des orientations budgétaires 2017
- l'aménagement de la nouvelle déchetterie de Langon est en cours : ouverture 1<sup>er</sup> semestre 2017, coût = 750.000€

### **SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT :**

Monsieur le Maire donne le compte rendu de la dernière réunion :

- approbation du Compte Administratif 2016 :  
Excédent de fonctionnement = 73.585,88  
Excédent d'investissement = 91.215,30
- vote du budget 2017 :  
Fonctionnement équilibré à la somme de 476.464,22  
Investissement équilibré à la somme de 754.118,95
- SPANC : approbation du Compte Administratif 2016  
Excédent de fonctionnement = 55.341,65  
Excédent d'investissement = 3.199,30
- SPANC : vote du budget 2017  
Fonctionnement équilibré à la somme de 60.341,65  
Investissement équilibré à la somme de 3.199,30
- tous les travaux nécessaires sur notre territoire seront réalisés avec les résultats excédentaires
- la fusion devrait se faire en 2019

### **SIAEP :**

M. BALANS et M. PONCHATEAU donnent le compte rendu de la réunion du 08/04/2017 :

- approbation du Compte Administratif 2016 :  
Excédent de fonctionnement = 59.316,45  
Excédent d'investissement = 197.732,92
- vote du budget 2017 :  
Fonctionnement équilibré à la somme de 150.065,97  
Investissement équilibré à la somme de 574.259,81
- la part syndicale du prix de l'eau ne varie pas
- renouvellement du contrat de travail de Mme GOURGUES : 12H par semaine
- concernant la fusion : le choix est fait de rejoindre le « Grand Syndicat »

### **S.I.S.S. :**

Monsieur le Maire informe le Conseil que, suite à la création de la commune nouvelle de Castets et Castillon depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, fusion de Castets-en-Dorthe et Castillon-de-Castets, toutes deux membres du SISS, il convient de modifier les statuts du Syndicat, notamment l'article 1 définissant le nombre de communes membres, le SISS étant désormais constitué de 34 communes au lieu de 35.

D'autre part, l'article 5 ayant trait au nombre de délégués doit aussi être abondé en précisant que le Syndicat choisit de ne pas appliquer la règle posée par le 8<sup>ème</sup> alinéa de l'article L.5212 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) issue de l'article 12 de la loi Sido du 8 novembre 2016 qui prévoit que la commune nouvelle peut bénéficier d'un nombre de sièges au sein du Comité Syndical, égal à la somme des sièges détenus précédemment par chacune des anciennes communes, soit 4, sauf si le règlement du Syndicat exclut l'application de cette règle ; et ce, pour garantir une équité entre les 34 communes membres qui comptent ainsi toutes 2 délégués titulaires.

Le Comité Syndicat du 06 mars 2017 ayant validé à l'unanimité ces nouveaux statuts, les Communes membres du SISS doivent valider ces nouveaux statuts dans un délai de trois mois.

Après avoir délibéré, le Conseil valide les nouveaux statuts du SISS.

#### **COMMISSION CANTINE :**

Mme LAGARDE donne le compte rendu de la réunion de la commission du 29/03/2017 :

- nouvelles propositions pour la rentrée de septembre 2017 :

- . prélèvement automatique pour le règlement des factures du restaurant scolaire
- . facturation établie du 15 au 15

Accord du Conseil (8 POUR)

- la prochaine réunion de la Commission sera organisée avec les Parents d'Élèves afin de leur présenter ces nouvelles propositions

#### **ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES :**

Permanences au Bureau de Vote :

1<sup>er</sup> Tour : Dimanche 23 Avril 2017

08H à 10H : M. GAZZIERO, M. BERNADET, Mme LE LAGADEC, M. DUSSOULIER

10H à 13H : M. BALANS, Mme PEDEBIBEN, M. MEUNIÉ, M. MONIER

13H à 16H : M. PONCHATEAU, Mme BANOS, Mme GAURY, M. DULUC

16H à 19H : M. GAZZIERO, M. BERNADET, Mme LE LAGADEC

2<sup>ème</sup> Tour : Dimanche 07 mai 2017

08H à 10H : M. GAZZIERO, M. BERNADET, Mme SERVAND

10H à 13H : M. BALANS, Mme PEDEBIBEN, M. MONIER, M. VIGNES

13H à 16H : M. PONCHATEAU, Mme LAGARDE, Mme CHARDONNET, M. DULUC

16H à 19H : M. GAZZIERO, M. BERNADET, Mme SERVAND, Mme BANOS

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

Lettre de M. LESCOUT – Président de l'ALASM :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la lettre de M. Jacky LESCOUT, concernant la réponse à l'affaire du terrain de pétanque et de l'utilisation de la « Cabane à René ».

Le Conseil reste sur sa position.

#### Rencontre Économie et Territoires 2017 :

Monsieur le Maire signale qu'une rencontre est organisée à Mazères le 20 avril 2017 à 9H30, concernant la présentation du Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEI) et des aides aux entreprises. Copie de l'invitation est remise à M. MONIER et Mme BANOS, membres de la Commission Développement Économique de la CDC du Sud Gironde.

#### Inauguration lieu de culte :

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'Association des Musulmans du Langonnais invite l'ensemble des élus à assister à l'inauguration de la mosquée, située Rue Casquit, le samedi 29 avril 2017 à 10H30.

#### Réunion Commission Travaux :

M. BERNADET invite les membres de la Commission Travaux à assister à la réunion du 18/04/2017 à 10H.

#### Étudiants/Stagiaires :

M. BERNADET informe le Conseil que les étudiants de l'IUT de Bordeaux, qui effectuent un stage afin de proposer des solutions pour une meilleure circulation dans le Quartier de l'Église, la Rue Dussillon, la Route de Bas et la Rue du Port, viennent en Mairie un jeudi par mois. Ils ont déjà présenté leurs premières idées. Il leur a été demandé de chiffrer ces éventuelles solutions et de venir les présenter devant le Conseil Municipal, à l'occasion d'une réunion mensuelle.

#### Circulation sur la Rue des Pieds de Vigne :

Les Riverains de la Rue des Pieds de Vigne se plaignent de la vitesse et de l'accroissement de la circulation sur leur route, notamment M. SAINT-BLANCARD qui a demandé s'il était possible de mettre cette rue en sens unique (dans le sens Pian/Saint-Maixant).

Le Conseil n'est pas favorable à cette mesure qui risquerait d'engendrer l'augmentation de la vitesse dans l'autre sens.

Affaire à suivre : voir éventuellement l'opportunité de ralentisseurs ?

#### ABRI VOYAGEURS :

M. BERNADET informe le Conseil que l'Abri Voyageurs, situé à l'arrêt Le Noyer, est en très mauvais état.

Après consultation des services du Département, le remplacement de cet Abri Voyageurs peut être réalisé par leurs soins, sous réserve d'une participation communale.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de solliciter le Département de la Gironde pour le remplacement de l'Abri Voyageurs, situé à l'arrêt Le Noyer à Saint-Maixant
- donne son accord pour participer financièrement à hauteur de 10% du prix de l'abri, soit la somme de 800€
- s'engage à réaliser une dalle de propreté après l'installation du mobilier et à procéder au raccordement de l'abri au réseau d'éclairage public

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

